

CAP Maintenance des Matériels Option : Matériels de Construction et de Manutention (CAP MM opt°MCM)



CAP Maintenance des Matériels Option : Matériels de Construction et de Manutention (CAP MM opt°MCM)
(Infra-Bac)



Code titre / diplôme

50025222

Code RNCP

39330

Date d'enregistrement RNCP

18/07/2024

Certificateur

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Cadre européen de la certification

Reconnu par l'Etat de niveau 3 (cadre européen des certifications)

Éligible VAE

Oui

Sanction de la formation/Diplôme préparé

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Formation en apprentissage



**CAMPUS
Provence
Verte**

CAMPUS Provence Verte

Coordonnées

125 Chemin de Prugnon
83470 - Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
04 94 86 52 93
st-maximin@cneap.fr
<https://www.campus-provence-verte.fr>

Contacts

Contact de la formation

Tina SOSTER
tina.soster@cneap.fr
07 81 68 53 81

Référent handicap

Tina SOSTER
tina.soster@cneap.fr
07 81 68 53 81



(siège régional)
4, rue de l'Oratoire
69330 CALUIRE ET CUIRE
contact@akteap.cneap.fr
www.akteap.fr

Association loi 1901
N° SIRET: 50304921500026
N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Publics et objectifs

• **voie d'accès:** Formation proposée sous statut d'apprentissage uniquement

• **Objectifs:** La formation permet de découvrir les métiers de la mécanique appliquée aux matériels de construction et de manutention

Elle apprend à entretenir, diagnostiquer et réparer les engins utilisés sur les chantiers et dans les entreprises de manutention

Elle forme à la sécurité et à l'utilisation d'outils et d'équipements spécifiques

Elle développe des compétences pratiques pour assurer le bon fonctionnement des matériels industriels ou de chantier

Elle prépare à s'intégrer dans une entreprise spécialisée dans la construction ou la manutention

Elle apprend à travailler en équipe et à respecter les consignes de sécurité

Elle permet de comprendre le fonctionnement et la maintenance des engins de construction et de manutention



Dates et cycle de la formation

- **Année d'entrée dans le cycle:** 1^{re} année
- **Date de début:** 01/09/2026
- **Date de fin:** 30/06/2028
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut commencer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possible pour les personnes en situation de handicap (PSH).



Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 1 semaine
- **Rythme en entreprise:** 3 semaines
- **Commentaire rythme:** En moyenne, une semaine de cours par mois
- **Durée en années:** 2
- **Durée en heures de formation:** 840
- **Durée en heures en entreprise (minimum):** 2550



Prérequis

• **Public:** De 16 à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. Nous consulter pour une étude personnalisée.

• **Conditions d'entrée:** Avoir un niveau 3^{ème} minimum

Goût pour la mécanique et le travail manuel

Curiosité technique et envie de comprendre le fonctionnement des machines

Rigueur et sens de l'observation pour diagnostiquer les pannes

Patience et méthode dans la recherche de solutions

Habileté manuelle et soin apporté aux gestes techniques

Respect des règles de sécurité et du matériel utilisé

Capacité à travailler en équipe et à suivre des consignes

Autonomie et sens des responsabilités dans les interventions



Entreprises d'accueil

Entreprises de vente, réparation et maintenance de matériels agricoles

Entreprises de maintenance des matériels d'espaces verts et de jardinage

Entreprises de maintenance des matériels de travaux publics et manutention

Concessions et ateliers de constructeurs ou de marques de matériels

Entreprises de travaux agricoles, paysagers ou de TP disposant d'un atelier d'entretien du matériel

Ateliers municipaux ou intercommunaux (services techniques)

Entreprises de location de matériels agricoles, de chantier ou d'espaces verts

Entreprises de services après-vente ou de distribution de pièces détachées

Exploitations agricoles (si l'activité de maintenance est significative)



Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétence 1 : Réception d'un matériel en dysfonctionnement

Bloc de compétence 2 : Réalisation d'une intervention sur un matériel

Bloc de compétence 3 : Organisation d'une intervention sur un matériel

Bloc de compétence 4 : Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique

Bloc de compétence 5 : Mathématiques et physique-chimie

Bloc de compétence 6 : Éducation physique et sportive

Bloc de compétence 7 : Prévention - Santé - Environnement

Bloc de compétence 8 : Langue vivante (Bloc facultatif)

• **Possibilité de valider un ou des blocs de compétences:** Non



Modalités d'évaluation et sanction de la formation

- **Modalités d'évaluation:** Sous forme d'épreuves terminales / examen ponctuel
- **Crédits ECTS:** Non
- **Equivalences:** Tout diplôme de niveau CAP(a) minimum permet la dispense des matières générales



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire. A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Date de dernière mise à jour : 08/01/2026



Après la formation

- **Passerelles:** Possibilité de s'orienter vers un Bac pro en 1re à la suite d'un CAP(a) ou de réaliser un autre CAP(a) en 1 an
- **Suites de parcours:**
 - Bac pro Maintenance des Matériels (option agricoles, de construction et manutention, ou espaces verts)
 - Bac pro Maintenance des Véhicules (option voitures particulières ou transport routier)
 - Mention Complémentaire (MC) Maintenance des moteurs diesels et équipements auxiliaires
 - BTS Maintenance des Matériels
 - BTS Maintenance des Véhicules
- **Débouchés professionnels:** Mécanicien en maintenance des matériels agricoles
Technicien en maintenance des matériels de construction et manutention
Réparateur de matériels d'espaces verts
Agent de maintenance en entreprise
Dépanneur itinérant
Conseiller technique après-vente



Modalités et délai d'admission

- **Modalité de recrutement principale:** Dossier
- **Autres modalités de recrutement:**
- **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.



Modalités financières

Pour l'apprenti :

En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Pour l'employeur :

Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter



Les + de la formation

Engagements et partenariats:

Exploitation agricole du Campus Provence Verte
La Ressourcerie
LOXAM

Restauration: Oui

• Détails:

Cantine

• Accessibilité PSH de la restauration: Oui

Hébergement: Oui

• Détails:

Internat

• Accessibilité PSH de l'hébergement: Oui

Matériel / Équipement:

Atelier mécanique
Matériels agricoles
Matériels espaces verts
Matériels de construction et de manutention

• Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement: Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information : nous contacter.



Rémunération

• **Rémunération de l'apprenti:** L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

• Aides prises en charges par l'établissement:

- Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).
 - Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).
 - Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)
 - Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs
- Plus d'infos : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>



Accès et accessibilité P.S.H

• Accès par transport:

-

• Accessibilité P.S.H des locaux: Oui totale